

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230929CM109 -

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf septembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 22 septembre 2023, s'est légalement réuni, dans la verrière de la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Ayant donné pouvoir :

Monsieur KAMENDJE-TCHOKOBOU a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT

Madame HUROT a donné pouvoir à Monsieur MERCIER

Monsieur BOUAYADINE a donné pouvoir à Madame MARTIN-CHABBERT

Madame MOREAU a donné pouvoir à Madame JALLET

Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LALANDE

Monsieur JAVOY a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Madame BOURET a donné pouvoir à Monsieur ROBIN

Absents ou excusés :

Madame AUBOURG-DEVERGNE

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 04/10/2023

Nombre de conseillers votants : 34 Publication le 05/10/2023

20230929CM109 - Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs de la collectivité est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Ce tableau est régulièrement mis à jour. Il tient compte de toutes les modifications intervenues et les identifie en raison :

- de l'évolution de la réglementation,
- de l'organisation générale de la collectivité,
- des mouvements de personnel,
- de la gestion des carrières,
- de la réussite des agents aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,
- des nouvelles organisations entraînant créations et suppressions de postes,
- du nouveau protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations,
- des transferts de compétences vers la métropole.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

Par 31 voix pour,

3 voix contre : Monsieur RENELIER, Monsieur JAVOY, Monsieur OUARAB

Le conseil municipal décide :

- de mettre en adéquation le tableau des effectifs avec les nouvelles situations ou les nouvelles affectations des agents, il est donc nécessaire de transformer ou supprimer les postes, et mettre à jour l'effectif réel.

Suite à sa dernière adoption lors du conseil municipal du 30 juin 2023, les changements suivants sont intervenus au tableau des effectifs, nécessitant sa modification.

- 1 poste d'attaché principal
- 2 postes de rédacteur principal 1^{ère} classe
- 6 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint administratif
- 2 postes d'agent de maîtrise principal
- 5 postes d'adjoint technique
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants
- 1 poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe
- 2 postes d'animateur principal 1^{ère} classe
- 6 postes d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint d'animation

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 2 octobre 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,

L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Colette MARTIN-CHABBERT

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 OCTOBRE 2023

		01/08/2023		01/10/2023	
		effectif théorique anciennement "budgétaires"	effectif budgété anciennement "réel"	effectif théorique anciennement "budgétaires"	effectif budgété anciennement "réel"
EMPLOIS FONCTIONNELS	A. Directeur général des services	1	1	1	1
	A. Directeur général adjoint	2	1	2	1
	A. Directeur des Services Techniques	1	1	1	1
	A. Collaborateur de cabinet	2	2	2	2
	SOUS-TOTAL	6	5	6	5
FILIERE ADMINISTRATIVE	A. Attaché hors classe	0	1	0	1
	A. Attaché principal*	5	5	6	6
	A. Attaché*	17	12	17	12
	B. Rédacteur prin 1ère cl	4	4	6	6
	B. Rédacteur prin 2è cl	4	4	4	2
	B. Rédacteur **	11	8	11	6
	C. Adjoint adm. prin. 1ère classe *****	21	21	27	26
	C. Adjoint adm. prin. 2ème classe	16	16	16	10
	C. Adjoint administratif*** *****	13	12	15	11
	SOUS-TOTAL	91	83	102	80
FILIERE TECHNIQUE	A. Ingénieur principal *	5	4	5	5
	A. Ingénieur*	3	2	3	1
	B. Technicien principal 1ère classe **	4	4	4	3
	B. Technicien principal 2è classe **	1	1	1	1
	B. Technicien **	3	1	3	1
	C. Agent de maîtrise principal	15	14	17	16
	C. Agent de maîtrise	20	15	20	15
	C. Adjoint tech prin. 1ère classe	55	49	55	52
	C. Adjoint tech prin. 2ème classe	27	27	27	23
	C. Adjoint tech. ***** **	88	81	93	83
SOUS-TOTAL	221	198	228	200	
FILIERE SOCIALE	A. Puéricultrice	2	2	2	2
	A. Médecin de 1ère classe****	1	1	1	1
	A. Psychologue hors classe *****	0	0	0	0
	A. Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	1	1	1	1
	A. Educateur de jeunes enfants *	8	7	9	6
	A. Assistant socio-éducatif	1	1	1	1
	B. Auxiliaire de puér. Cl sup.	9	9	9	9
	B. Auxiliaire de puér. Cl normale	6	6	6	6
	C. A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	10	10	10	9
	C. A.T.S.E.M. principal de 2ème classe *****	4	4	5	5
SOUS-TOTAL	42	41	44	40	
FILIERE CULTURELLE	A. Bibliothécaire Principal	1	1	1	1
	A. Bibliothécaire	1	1	1	1
	B. Assistant de conservation principal 1ère classe	4	4	4	4
	B. Assistant de conservation principal 2ème classe	1	1	1	1
	B. Assistant de conservation	1	1	1	1
	C. Adjoint du patr. ppal de 1ère cl.	7	7	7	7
	C. Adjoint du patr. ppal de 2ère cl.	1	1	1	1
	C. Adjoint du patrimoine	1	0	1	0
SOUS-TOTAL	17	16	17	16	
FILIERE ANIMATION	B. Animateur ppal 1e	1	1	3	2
	B. Animateur ppal 2e	2	2	2	2
	B. Animateur *	3	3	3	1
	C. Adjoint d'animation ppal 1ère cl.	3	3	9	9
	C. Adjoint d'animation ppal 2ème cl.	7	7	3	2
	C. Adjoint d'animation ***** **	54	52	56	41
	SOUS-TOTAL	70	68	76	57
FILIERE SPORTIVE	B. Educateur des A.P.S. principal de 1è classe	1	1	1	1
	B. Educateur des A.P.S. principal de 2è classe	2	2	2	2
	B. Educateur des A.P.S.**/*****	3	3	3	3
SOUS-TOTAL	6	6	6	6	
FILIERE POLICE	B. Chef de service de PM principal 1è cl	1	1	1	1
	C. Brigadier-chef principal	5	5	5	5
	C. Gardien-Brigadier	8	8	8	8
SOUS-TOTAL	14	14	14	14	

CATEGORIE A	51	43	53	43
CATEGORIE B	61	56	65	52
CATEGORIE C	355	332	375	323
Assistantes maternelles	17	17	17	13
TOTAL	484	448	510	431